

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt-quatre novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE).

369. Décision Modification de Crédit N°4.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion ;
- Vu la délibération N°334 du 31 mars 2023, adoptant le Compte Administratif 2022 ;
- Vu la délibération N°338 du 31 mars 2023, adoptant le Budget Primitif 2023 ;
- Vu les Décisions Modificatives de crédits N°1 et N°2 prises le 30 juin 2023 ;
- Vu les Virements de crédits N°1, 2 et 3 pris au cours de l'exercice budgétaire ;
- Vu la Décision Modificative de crédits N°3 prise ce jour ;

Considérant la nécessité, d'ajuster notre budget prévisionnel aux dépenses réelles ;

Considérant que les dépenses à pourvoir, d'ici la fin de l'année, concernent essentiellement les dépenses de personnel des agents en mission temporaire et que leur estimation se chiffre à 570 000 € pour les 2 mois restant, arrondi à 590 000 € ;

Considérant un besoin d'achat de fauteuils ergonomiques ;

Considérant que l'achat de ce type de mobilier entre dans le champ de la convention signée avec le FIPHP et que 80 % du montant est subventionné en recette de fonctionnement ;

Les mouvements de crédits, proposés ci-après, permettraient d'ajuster les articles comptables concernés :

- Le besoin de 5 000 € pour l'achat de mobilier peut être pris sur des dépenses en moins en licences informatiques ;
- Le besoin de 590 000 € pour le chapitre 012, peut être comblé :
 - En diminuant les impôts locaux de 20 000 €, suite à une exonération totale de la taxe d'aménagement ;
 - En diminuant de 19 000 € les charges d'intérêt des emprunts, grâce au déblocage tardif du prêt FCTVA de 637 000 € ;
 - En bénéficiant de recettes supplémentaires :
 - De la cotisation médecine des non affiliées pour 25 000 €
 - De la refacturation des missions temporaires pour 340 000 €
 - Le solde, soit 186 000 € peut être pris sur le suréquilibre de fonctionnement qui est de 355 632.60 €.

Pour ce faire, il est proposé d'équilibrer la DM N°4, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
2051 Concess. drois, brevets, licences...	- 5 000,00		
2184 Mobilier	+ 5 000,00		
Total dépenses :	+ 0,00	Totalrecettes :	+ 0,00

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
63513 Autres impôts locaux	- 20 000,00	7066 Coti. organisme non affiliés	+ 25 000,00
6331 Versement transport	+ 2 000,00	70842 Autre refact. personnel	+ 340 000,00
6332 Cotisation au FNAL	+ 2 000,00		
6336 Cotisation au CNFPT	+ 10 200,00		
6411 Personnel titulaire	+ 8 000,00		
6413 Personnel non titulaire	+ 430 000,00		
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 105 000,00		
6454 Cotisation aux ASSEDIC	+ 12 000,00		
6455 Cotisation pour assur. du personnel	+ 14 200,00		
6478 Autres charges sociales	+ 6 600,00		
6611 Intérêts des emprunts et dettes	- 19 000,00		
Total dépenses :	+ 551 000,00	Total recettes :	+ 365 000,00

Nous prenons 186 000 € sur le suréquilibre de fonctionnement, ce qui le ramène à 169 632,60 €

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Adoptent la Décision Modificative de Crédit N°4 telle que proposée dans les débats.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

